

Ville de Beauharnois

12^e séance du conseil municipal

Séance extraordinaire

Tenue le 21 mai 2019 à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil, Jocelyne Rajotte, Richard Dubuc et Linda Toulouse sous la présidence du pro-maire Roxanne Poissant formant QUORUM. Absents : Les conseillers Guillaume Lévesque-Sauvé et Alain Savard, le maire Bruno Tremblay et le directeur général Alain Gravel.

Est également présente à cette séance, madame Manon Fortier, greffière.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

Numéro 2019-05-178 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Dubuc

Appuyé par madame Jocelyne Rajotte

Il est résolu :

- **Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 18 h.

Adoptée unanimement.

Numéro 2019-05-179 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Linda Toulouse

Appuyé par monsieur Richard Dubuc

Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

1.0 Ouverture de la séance

1.1 Ouverture de la séance à 18 h

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Avis de motion

2.1 Règlement numéro 2019-09 décrétant une dépense additionnelle de 459 752 \$ et un emprunt additionnel de 459 752 \$ relatif au règlement d'emprunt numéro 2018-14 sur une période de vingt (20) ans afin d'effectuer le réaménagement et la construction d'un feu de circulation de l'intersection du chemin de la Beauce et du boulevard Cadieux

3.0 Affaires nouvelles

Numéro 2019-05-179 Adoption de l'ordre du jour (suite)

4.0 Communication des membres du conseil

5.0 Période de questions

6.0 Levée de la séance.

Adoptée unanimement.

Numéro 2019-05-180 Règlement numéro 2019-09 décrétant une dépense additionnelle de 459 752 \$ et un emprunt additionnel de 459 752 \$ relatif au règlement d'emprunt numéro 2018-14 sur une période de vingt (20) ans afin d'effectuer le réaménagement et la construction d'un feu de circulation de l'intersection du chemin de la Beauce et du boulevard Cadieux

Attendu que le 2 octobre 2018 la Ville de Beauharnois a adopté un règlement d'emprunt portant le numéro 2018-14 décrétant une dépense et un emprunt de 1 238 718 \$ afin d'effectuer le réaménagement et la construction d'un feu de circulation de l'intersection du chemin de la Beauce et du boulevard Cadieux ;

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 2 novembre 2018 au montant modifié de 1 138 557 \$;

Attendu que lors de l'ouverture des soumissions pour ces travaux le 13 mars 2019, le prix soumis le plus bas conforme s'est élevé à 1 175 355 \$ (avant taxes, excluant les frais incidents), soit 1 233 976 \$ (taxes nettes, excluant les frais incidents) ;

Attendu qu'il est donc nécessaire de décréter un règlement d'emprunt additionnel au règlement d'emprunt 2018-14 afin de pourvoir aux coûts supplémentaires ci-haut constatés afin de réaliser lesdits travaux ;

Attendu que le projet de règlement numéro 2019-09 a été déposé aux membres du conseil et présenté lors de la séance du 14 mai 2019 ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 14 mai 2019 par la conseillère Linda Toulouse ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Linda Toulouse

Appuyé par monsieur Richard Dubuc

Il est résolu :

- **Que** le conseil municipal adopte le Règlement numéro 2019-09 décrétant une dépense additionnelle de 459 752 \$ et un emprunt additionnel de 459 752 \$ relatif au règlement d'emprunt numéro 2018-14 sur une période de vingt (20) ans afin d'effectuer le réaménagement et la construction d'un feu de circulation de l'intersection du chemin de la Beauce et du boulevard Cadieux, tel que présenté.

Adoptée unanimement.

Il est proposé par madame Jocelyne Rajotte

Appuyé par monsieur Richard Dubuc

Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 18 h 04.

Adoptée unanimement.

Roxanne Poissant, pro-maire

Manon Fortier, greffière